

À Monsieur L'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

**Objet : Notification d'alerte sociale**

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa 30 envisage de déposer une alerte sociale à compter du 28 février pour une période de 90 jours.

Dans le cadre de la négociation préalable prévu par la réglementation, notre organisation souhaiterait obtenir des informations sur les sujets suivants :

- ✓ Préparation de la rentrée 2020
- ✓ Quels moyens déployés pour le Gard ?
- ✓ Prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs des écoles
- ✓ Accueil des élèves d'ULIS école dans des ULIS collège
- ✓ Prise en compte de la difficulté scolaire

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa 30, pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même, conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, le SE-Unsa souhaite connaître le délai dans lequel vous lui fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

**Olivier DUSSERRE-TELMONT**  
Pour le SE-Unsa 30

